KIT AMIANTE

Référence : KA10500-XL

KIT DE PROTECTION A USAGE UNIQUE POUR LES TRAVAUX DE COURTE DURÉE EN PRÉSENCE DE FIBRE D'AMIANTE

LE KIT CONTIENT :

- 1 rouleau de ruban adhésif sigle amiante - 5 cm x 10 m
- 1 sac à déchets sigle amiante - 800 x 1000 mm
- 1 combinaison de protection blanche Type 5/6 Cat. III
- 1 paire de gants nitrile vert Cat. III - Taille 10
- 1 paire de lunettes-masque en PVC
- 1 demi-masque respiratoire FFP3 avec valve
- 1 paire de surbottes blanche

Taille XL

3 221170 023096

KIT AMIANTE

NOTICE D'UTILISATION

Référence / *reference* : **KA10500-XL**

MODE D'EMPLOI KIT AMIANTE A USAGE UNIQUE

Ce kit contient des équipements de protection individuelle (EPI) à usage unique. Les équipements du kit sont utilisables lors d'interventions occasionnelles et de courte durée dans des locaux ventilés et susceptibles de contenir ou de cacher de l'amiante. Ils protègent les artisans et professionneles des métiers du bâtiment, lors de courts travaux d'entretien, de réparation, de rénovation ou de maintenance. si le risque d'exposition est plus important (travaux de longue durée, locaux mal ventilés, concentrations excessives de fibres d'amiante...) Les interventions sont soumises à des contraintes plus strictes. doivent alors opérer des entreprises dont les compétences techniques revendiquées sont attestées par une qualification professionnelle spécifique. Celles-ci doivent mettre en oeuvre des procédures particulières et faire intervenir un personnel spécialement formé avec les moyens adéquats. Se reporter aux limites d'utilisation.
es articles R4412-111 et R4412-113 du code du travail fixent les règles de protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Le Décret n°2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et l'Arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante complètent le dispositif règlementaire.

MISE EN PLACE DES EQUIPEMENTS

Avant Utilisation :

1. Lire les notices d'utilisation de chaque équipement.
2. Enfilez la combinaison et les surbottes, sans enlever les chaussures ni les vêtements.
3. Installez le demi-masque sur le visage en pressant la barrette nasale afin d'assurer une bonne étanchéité autour du visage et en ajustant les liens élastiqués munis d'un système de réglagle.
4. Positionner les lunettes sur le visage.
5. Ajustez la capuche de la combinaison.
6. Enfilez les gants et ajustez les manches de la combinaison par-dessus.
7. Assurez l'étanchéité de l'ensemble des accessoires (gants, bottes, etc...) en positionnant un morceau d'adhésif, fourni dans le kit.
8. Bien coller le rabat sur la combinaison afin de cacher la fermture à glissière et poser par-dessus le long du rabat un morceau d'adhésif pour une meilleure étanchéité.

Après Utilisation :

1. Retirez la combinaison et les gants en faisant glisser l'ensemble vers le bas (si possible, humidifiez par pulvérisations d'eau l'ensemble combinaison, gants et le masque)
2. Puis ôtez le demi-masque ainsi que les lunettes
3. Mettre le demi-masque, la combinaison, les lunettes et les gants dans l'emballage d'origine.
4. Mettre le sac dans le second sac plus grand siglé AMIANTE.
5. Fermer le grand sac à l'aide de l'adhésif.
6. Eliminez ou déposer le sac selon les normes et règlementations en vigueur.

NOTICE D'UTILISATION DES EPI : COMBINAISON, GANTS, DEMI-MASQUE, LUNETTES

GANT NITRILE

Examen UE de type : Ce produit est classé comme un équipement de protection individuel (EPI) de catégorie III, en accord avec le règlement UE 2016/425 sur les EPI, et a été certifié conforme avec cette règlementation sur les standards des normes européennes harmonisées EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016+A1:2018, EN ISO 374-5:2016 et EN 388:2016+A1:2018.- L'organisme notifié responsable de la certification et de la conformité au module B est SATRA TECHNOLOGY (Organisme notifié n°2777), Bracetown Business Park- Clonee D15YN2P République of Ireland- La déclaration UE de conformité est consultable sur le site www.mediprotec.com

Protection contre les risques mécaniques, selon l'EN 388:2016+A1:2018 :
Résistance à l'abrasion- Niveau 4 / Résistance à la coupure par tranchage- Niveau 1
Résistance à la déchirure- Niveau 0 / Résistance à la perforation- Niveau 1 /TDM résistance à la coupure- X- Not tested

Protection contre les risques chimiques, selon l'EN ISO 374-5:2016 :
Protection contre les bactéries & moisissures : CONFORME
Protection contre les virus : CONFORME

EN 388:2016

4101X

Protection contre les produits chimiques, selon l'EN ISO 374-1:2016 + A1:2018 :
Ce produit est conforme aux exigences de type A : Performance et limite d'utilisation

EN ISO 374-5:2016

VIRUS

EN ISO 374-1:2016/Type A

AJKLPOT

Produits chimiques	Dégradation moyenne / %	Niveau de performance
Methanol (A)	77.7%	Niveau 2
n-heptane (J)	11.7%	Niveau 6
40% Hydroxide de sodium (K)	-11.9%	Niveau 6
96% Acide sulphurique (L)	62.1%	Niveau 3
Peroxyde d'hydrogène 30% (P)	2.5%	Niveau 6
25% Ammoniaque	9.4%	Niveau 5
37% Formaldéhyde (T)	-7.6%	Niveau 6

AVERTISSEMENTS- Les informations ne rèfletent pas la durée réelle de protection sur le lieu de travail, certains facteurs tels que la température, l'abrasion ou la dégradation peuvent influer sur la performance des produits. Les informations concernant la protection du gant se rapportent à la surface utile lors de l'utilisation, à savoir «la paume» du gant qui a été soumise aux tests. Ces gants ne doivent pas être portés là où existe le risque d'être happés par une machine en mouvement, conformément à l'EN 420 clause 7.3.7. Ce produit contient du caoutchouc nitrile latex et des composants chimiques susceptibles de provoquer des réactions allergiques ou anaphylactiques chez certains utilisateurs. Ces informations ne reflètent pas la durée réelle de protection sur le lieu de travail, ni la différenciation entre les mélanges et les produits chimiques purs. La résistance chimique a été évaluée dans des conditions de laboratoire à partir d'échantillons prélevés uniquement au niveau de la paume (à l'exception des cas où la manchette de gant de longueur supérieure ou égale à 400 mm a aussi été contrôlée) et ne concerne que le produit chimique objet de l'essai. Elle peut être différente si elle est utilisée dans un mélange. Il est recommandé de vérifier que les gants sont adaptés à l'usage prévu, car les conditions sur le lieu de travail peuvent différer de celles de l'essai type, en fonction de la température, de l'abrasion et de la dégradation. Lorsqu'ils sont usagés, les gants de protection peuvent offrir une résistance moindre aux produits chimiques dangereux, en raison de l'altération de leurs propriétés physiques. Les mouvements, les accrocs, les frottements ou la dégradation causée par le contact avec les produits chimiques, etc... peuvent réduire considérablement la durée réelle d'utilisation. Pour les produits chimiques corrosifs, la dégradation peut être le facteur le plus important à prendre en compte dans le choix des gants résistant aux produits chimiques. Avant utilisation, il est recommandé d'inspecter rigoureusement les gants afin qu'ils ne présentent aucun défauts, entailles, trous ou imperfections. Ne pas les utiliser si un défaut est constaté. Instructions d'utilisation : Il est recommandé de ne pas laver ou nettoyer à sec ces gants. A stocker dans un abri tempéré à l'abri du soleil. Manipulation et stockage : Les conditions de stockage sont des facteurs essentiels dans la durée de vie du gant. Les gants doivent être conservés dans leur emballage d'origine, à l'écart des rayons solaires, lumières artificielles directes, de l'humidité et stockés entre 5° et 30°C. Si ces conditions sont remplies alors les gants peuvent avoir une durée de vie de 18 mois.

DEMI-MASQUE FFP3 NR

Examen UE de type : Ce produit est classé comme un équipement de protection individuel (EPI) de catégorie III, en accord avec le règlement UE 2016/425 sur les EPI, et a été certifié conforme avec cette règlementation sur les standards des normes européennes harmonisées EN 149/2001+A1:2009 - L'organisme notifié responsable de la certification et de la conformité au module B est BSI (Organisme notifié n°2797), John M. Keynesplein 9, 1066 EP Amsterdam, the Netherlands - La déclaration UE de conformité est consultable sur le site www.mediprotec.com.
Description et indications : Le masques de protection respiratoire FFP3 à usage unique répondent aux exigences de la norme EN149:2001+A1:2009. Ce masque filtrant est recommandésà toute personne (professionnels de santé, patients, visiteurs,...) qui cherche une protection contre les aérosols liquides et solides.
Instructions d'utilisation : Ce masque est utilisable par des personnes formées à son utilisation. Ne sortir le masque de son emballage qu'au moment de l'utiliser.,Avant son utilisation, vérifier son intégrité ainsi que celle des liens élastiques.
Afin de vérifier l'étanchéité du masque respiratoire sur le visage :
- Placer les 2 mains en coquille sur le masque afin d'obturer au maximum la surface de filtration de celui-ci, sans le déplacer.
-Expirer très fortement : si de l'air passe autour du nez, réajuster la barrette nasale, si de l'air fuit sur le contour du masque, bien ajuster les élastiques vers l'arrière. Si l'étanchéité obtenue n'est pas satisfaisante, ne pas pénétrer dans la zone où le port du masque est requis. Mises en garde : Il est peu probable que les exigences relatives à l'étanchéité soient satisfaites si des poils de barbe passent sous le joint facial. Quitter les lieux si : vous êtes pris de vertiges ou de douleurs ;la respiration devient difficile.
Jeter et remplacer le masque : s'il est endommagé ;s'il semble gêner la respiration ; s'il est contaminé par du sang ou tout autre élément infectieux. Eliminer le masque dans la filière des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux.
Limites d'utilisation :
Ce masque n'assure pas de protection contre les gaz ou vapeurs.
Ne pas utiliser ce masque si la concentration en polluant de l'atmosphère est supérieure à 9 fois sa VLE (valeur limite d'exposition).
Ce demi-masque ne fournit pas d'oxygène. Ne pas l'utiliser dans des atmosphères ne contenant pas au moins 17% d'oxygène. Ne pas utiliser dans une atmosphère explosive. Ce masque ne nécessite pas d'entretien. Ce produit n'élimine pas le risque de contracter des maladies ou infections. Le demi-masque ne doit pas être utilisé plus d'une journée de travail, il est conçu pour une seule période continue de travail, soit une durée maximale de 8h.
A stocker dans un abri tempéré à l'abri du soleil. Durée de vie du masque : 5 ans.

LUNETTES

Examen UE de type : Ce produit est classé comme un équipement de protection individuel (EPI) de catégorie II, en accord avec le règlement UE 2016/425 sur les EPI, et a été certifié conforme avec cette règlementation sur les standards des normes européennes EN 166:2001. - L'organisme notifié responsable de la certification et de la conformité au module B est ECS GmBH (Organisme notifié n°1883), Hüttfeldstraße 50 73430 Aalen, Germany - La déclaration UE de conformité est consultable sur le site www.mediprotec.com.
Protection oculaire, selon l'EN 166 :qualié optique- Classe 1
Résistance aux particules lancées à grande vitesse- F Impact à faible énergie
Avertissement- les matériaux qui entrent en contact avec la peau du porteur peuvent engendrer des allergies chez les individus sensibles ; il convient de remplacer les oculaires rayés ou endommagés ; les protecteurs de l'oeil contre les particules lancées à grande vitesse portés sur des lunettes à branches ophtalmiques classiques peuvent provoquer des chocs, occasionnant ainsi un danger pour l'utilisateur. Si une protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températuresextrêmes est requise, il convient alors que le protecteur de l'oeil choisi soit marqué de la lettre T suivant immédiatement la lettre d'impact, c'est-à-dire FT, BT ou AT. Si la lettre d'impact n'est pas suivie de la lettre T, le protecteur de l'oeil doit alors être utilisé uniquement contre les particules lancées à grande vitesse à température ambiante. A stocker dans un abri tempéré à l'abri du soleil.

COMBINAISON

Examen UE de type : Ce produit est classé comme un équipement de protection individuel (EPI) de catégorie III, en accord avec le règlement UE 2016/425 sur les EPI, et a été certifié conforme avec cette règlementation sur les standards des normes européennes harmonisées EN ISO 13688:2013+A1:2021, EN 1073-2:2002, EN ISO 13982-1:2004+A1:2010, EN 13034:2005+A1:2009, EN 14126:2003/AC:2004 - L'organisme notifié responsable de la certification et de la conformité au module B est SGS United Kingdom (Organisme notifié n°0120), 202B Worle Parkway, Weston-Super Mare, BS 22 6WA, UK.- La déclaration UE de conformité est consultable sur le site www.mediprotec.com.
LIMITES D'UTILISATION - L'exposition à certains produits chimiques à forte concentration peut exiger des propriétés de barrière et de résistance mécanique plus importantes en termes de performances de matériel ou dans la fabrication du vêtement. De tels cas de figure peuvent nécessiter l'utilisation de vêtement de catégorie III type 1 à 4. L'utilisateur reste le seul juge de la pertinence du type de protection exigé et du choix du vêtement approprié ou de tout autre équipement ou matériel supplémentaire. Le port prolongé d'une combinaison de protection chimique peut entrainer un stress thermique.
MODE D'EMPLOI : Enlevez la combinaison de son emballage protecteur, ouvrez la fermeture éclair et enfilez-la, refermez la fermeture éclair, scellez le rabat et procédez à l'application d'une bande adhésive type scotch sur toutes les ouvertures afin de rendre étanche l'ensemble (au niveau des gants, des bottes, du masque respiratoire).
AVERTISSEMENT- Procéder à un contrôle visuel de l'état du vêtement, vérifier que le vêtement est adapté à la taille de l'utilisateur, pour tous dispositifs complémentaires (tels que gants, bottes, appareil respiratoire), les caractéristiques de protection chimique doivent être équivalentes, pour obtenir la garantie d'une protection totale, toutes les ouvertures devront être fermées. La chaleur et l'inconfort peuvent être réduits ou éliminés par l'utilisation de sous vêtement appropriés. En cas de particules solides en suspension, il est nécessaire de couvrir la fermeture éclair et entourer l'extrémité des manches et des chevilles avec un ruban adhésif. La combinaison est à usage unique et doit être jetée après utilisation. En cas de déchirures ou coupures, quitter la zone immédiatement et changer de combinaison. Le vêtement de protection a dissipation électrostatique doit être relié à la terre de manière appropriée. La résistance entre la personne et la terre doit être inférieure à 108Ω en portant des chaussures adaptées. Le vêtement de protection à dissipation électrostatique ne doit pas être retiré en présence d'atmosphères inflammables ou explosives ou lors de la manipulation de substances inflammables ou explosives. Le vêtement de protection à dissipation électrostatique ne doit pas être utilisé dans des atmosphères enrichies en oxygène sans accord préalable de l'ingénieur responsable de la sécurité. Le vêtement de protection à dissipation électrostatique doit couvrir de façon permanente tous les matériaux non-dissipatifs pendant une utilisation normale (incluant flexions et mouvement). Les caractéristiques de protection ne sont valables que si l'article est correctement utilisé et fermé. Ces vêtements sont inflammables- Tenir à l'écart du feu.
L'utilisateur ne doit pas enlever le vêtement lorsqu'il se trouve encore dans la zone à risque.
STOCKAGE ET ELIMINATION - La combinaison doit être entreposée dans son emballage d'origine, dans un milieu sec à l'abri de la lumière et de toute source de chaleur. Une fois utilisée, elle peut être incinérée ou être enterrée dans n'importe quel centre d'enfouissement de déchets règlementé, sans présenter de danger pour l'environnement. En cas de contamination, le vêtement devra être détruit en conformité selon la règlementation en vigueur.
DOMAINES D'UTILISATION- Les vêtements de protection sont destinés à l'utilisation dans le cas d'une exposition potentielle à des aérosols liquides en vaporisation légère ou des éclaboussures limitées à basse pression pour lesquelles une barrière de pénétration liquide complète n'est pas exigée et contre des particules solides aéroportées. Il est suggéré d'utiliser le produit dans un délai de cinq ans à compter de la date de production inscrite sur l'étiquette. La réglementation existante confère à l'utilisateur la responsabilité de l'identification et du choix de l'EPI adéquat, sur la base du type de risque lié à l'environnement de travail (caractéristique de l'EPI et la catégorie liée). Il est, de ce fait, indispensable de vérifier la pertinence des caractéristiques de l'équipement face aux besoins de l'utilisateur AVANT usage. De plus, l'employeur doit préalablement informer son employé sur le type de risques contre lesquels cet EPI peut le protéger, et si nécessaire d'organiser une formation et un entrainement au bon usage de cet EPI. Le fabricant décline toute responsabilité en cas d'éventuels dommages ou conséquences liées à une utilisation impropre, ou en cas de modification sur l'EPI non prévue par le certificat en objet. Au cas où les instructions et informations ne seraient pas respectées, l'EPI perdrait sa validité technique et juridique.

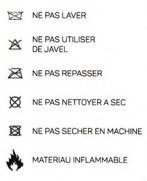

Tests sur combinaisons entières	Méthodes	Performances requises	Résultats	
Résistance à la pénétration de liquide Test de pulvérisation type 6	EN ISO 17491-4 met. A - en 13034		Conforme	
Test d'étanchéité aux particules solides Fuite totale vers l'intérieur	EN ISO 13982-2 - EN ISO 13982	Ljmn 82/90 ≤30% Ls 8/10 ≤15%	Conforme	
Facteur de protection nominal	EN ISO 1982-2 - EN ISO 1073-2	TIL, % TIL, % Fpn	Classe 1	
Tests de performances pratiques	EN 1073-2		Conforme	
Résistance des coutures: force	EN ISO 13935-2	75 < N < 125	Classe 3	
Résistance à la pénétration de liquide	EN ISO 6530 - EN 13034	Class 3 : < 1% Class 2 : < 5 % Class 1 : < 10%	H_2SO_4 30%	Classe 3
			NaOH 10%	Classe 3
			o-xylene	NC
			Butan 1-ol	NC
Répulsion au liquide	EN ISO 6530 - EN 13034	Class 3 : < 95% Class 2 : < 90 % Class 1 : < 80%	H_2SO_4 30%	Classe 3
			NaOH 10%	Classe 3
			o-xylene	NC
			Butan 1-ol	NC
Résistance à l'abrasion	EN 530 - Method 2	10 < c < 100	Classe 1	
Résistance à la déchirure trapézoïdale	EN ISO 9073-4 - EN 1073-2	20 < N < 40	Classe 3	
Résistance à la traction	EN ISO 13934-1	100 < N < 250	Classe 3	
Résistance à la perforation	EN 863 - EN 1073-2	10 < N < 50	Classe 2	
Résistance à la flexion	EN 7854	> 100 000 cycles	Classe 6	
Résistance au blocage	EN 25978 - EN 1073-2		Conforme	
Allumage et inflammabilité	EN 13274-4 - EN 1073-2		Conforme	
Charge décroissante	EN 1149-1 - EN 1149-3	≤ 2.5 x 10^9	Conforme	
Valeur du pH	EN ISO 13688	3.5 > pH > 9.5	Conforme	
Aminés	EN ISO 13688 - ISO 3071		Conforme